

**« VIVRE AVEC SON PATRIMOINE NATUREL, SA FORET, SON FLEUVE
ET SON PATRIMOINE HISTORIQUE A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE »**

Comment Saint-Germain redécouvre sa richesse naturelle et la fait partager ?

- Le Manège Royal 13 décembre 2011 -

Animateur : XXX

Participent à cette conférence :

Maurice SOLIGNAC : 1^{er} adjoint de la Mairie de Saint-Germain-en-Laye, Vice-président du Conseil Général.

Yves LION : Architecte urbaniste, Fondateur des Ateliers LION et de l'Ecole d'architecture et des territoires de Marne-la-Vallée.

Après une brève introduction, **l'animateur** interroge Maurice SOLIGNAC sur les motivations qui ont présidé à l'organisation de cette série de conférences.

Maurice SOLIGNAC indique que ces conférences constituent une opportunité pour les Saint-Germainois de débattre bien en amont de concepts et de pistes d'aménagement. Souvent, il est reproché aux mairies de soumettre au débat des habitants des projets déjà finalisés, mais l'on souhaite en même temps se prononcer sur des dossiers clairs. Face à ces reproches, les municipalités peinent à trouver le bon stade d'avancement des projets pour engager le débat. En l'occurrence, ces conférences n'ont pas vocation à discuter de projets municipaux, mais plutôt à présenter des pistes, avec l'aide des ateliers d'Yves LION.

Monsieur SOLIGNAC excuse Emmanuel LAMY, Maire de Saint-Germain, retenu par une réunion des Maires des Yvelines, qui doivent discuter de l'aménagement du territoire.

Maurice SOLIGNAC explique qu'à l'origine cette exposition devait s'appeler « Saint-Germain 2020 », ce qui correspond à l'horizon temporel qui sera discuté. A travers ces quatre débats et le site internet dédié à cette exposition, Maurice SOLIGNAC invite chacun à faire part de ses aspirations et réactions, qui serviront ensuite à la Mairie, dans le cadre de ses réflexions.

L'animateur souligne à ce propos que beaucoup de participants aux conférences ont prolongé les débats sur le site internet.

Diffusion d'un court film intitulé « Saint-Germain demain ».

Suite à la diffusion de ce film, **l'animateur** passe la parole à la salle.

Monique DUMONT, Présidente de l'association Ensemble pour l'environnement de Saint-Germain-en-Laye et sa région évoque l'avenir de la forêt. Elle rappelle que son association avait demandé en 2001 le classement des massifs forestiers de Marly et de Saint-Germain-en-Laye. Malgré les promesses et la succession des préfets et des sous-préfets, dix

ans plus tard, la forêt n'est toujours pas classée. Elle craint que ces retards ne s'expliquent par la volonté des politiques de conserver les mains libres afin de pouvoir construire de nouvelles infrastructures et d'urbaniser des parcelles jusqu'alors occupées par la forêt. Pour elle, il est essentiel de préserver cette forêt, formidable lieu de promenade qui attire beaucoup d'habitants de Saint-Germain-en-Laye, des villes voisines et la région entière.

Elle s'inquiète sur le terme employé lors d'une conférence précédente concernant la « porosité » entre la forêt et la ville. Elle craint que cela ne soit le prélude d'un empiètement de la ville sur la forêt domaniale qui subit déjà les attaques de la pollution et des infrastructures déjà existantes. Elle estime qu'il est temps de la classer forêt pour sa protection. Ce classement n'interdirait pas la construction de nouveaux équipements publics, mais imposerait une réflexion globale.

Interrogée sur ce que représente pour elle Saint-Germain en dehors de la seule forêt, **la Présidente de l'association Ensemble pour l'environnement de Saint-Germain-en-Laye et sa région** juge que Saint-Germain, c'est aussi un patrimoine, une histoire, un château, une église et d'anciens hôtels particuliers. Pour elle, Saint-Germain est une ville agréable, même si elle est un peu trop encombrée et surtout divisée en deux par la RN 13. Elle se réjouit de l'action de la Mairie qui agit pour réduire cette fracture, au travers notamment de la destruction de la dalle du Bel-Air et de la construction d'un gymnase. Cependant, elle pense qu'en matière culturelle, il serait important de lancer un projet d'envergure.

Guitou VASSENOT, Présidente des Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly abonde dans ce sens. Saint-Germain abrite la première véritable forêt aux abords de Paris, plus naturelle que le parc urbain que représente le Bois de Boulogne. Cette forêt de 3 500 hectares joue un quadruple rôle sur le plan patrimonial, économique et écologique mais aussi en termes de santé, de loisirs et de culture. Elle milite pour que l'ONF continue à exploiter cette forêt, qui produit beaucoup de bois. Elle évoque ensuite une étude britannique qui a démontré que ceux qui habitent à proximité d'un espace vert économisent en moyenne 300 euros en dépenses de santé par an. A Paris, il est bien connu que les enfants souffrent de bronchiolites dues à la pollution. Par ailleurs, la forêt est la principale source de biodiversité en France. Elle joue un rôle essentiel de stockage du CO₂, ce qui est important pour lutter contre le réchauffement climatique. Enfin, la forêt attire 3 millions de visiteurs chaque année et est un lieu de culture important, avec la Croix de Noailles et le Sentier des Oratoires. La préservation de la forêt dépasse les enjeux locaux. Il est important à cet égard pour Guitou VASSENOT de raisonner au niveau de la boucle de la Seine voire de l'Ile-de-France.

Elle juge ensuite qu'il est très important de respecter la forêt, en restant sur les sentiers, faute de quoi l'on abîme cet outil de production essentiel que représente la forêt. Elle plaide par ailleurs en faveur du développement de recherches universitaires sur le thème de la forêt, avec le lycée agricole de Chambourcy, mais aussi des loisirs culturels en forêt, tout en préservant le capital que celle-ci représente.

Un habitant, né à Saint-Germain-en-Laye, estime que les projets qui ont été présentés agressent la forêt. La forêt est un havre de paix qui est menacé par les constructions sur le territoire de Conflans-Sainte-Honorine, le long de la voie ferrée ou sur le reste du territoire de la commune. Les terrains du PSG et la piscine constituent pour lui deux exemples d'empiètement sur le territoire de la forêt. Il explique par ailleurs être un amoureux de la ville, qui n'est pas séduit par les projets qui ont été présentés, dont beaucoup vont réduire la surface

de la forêt. Interrogé sur sa vision du futur de Saint-Germain, il estime qu'il est impossible de se prononcer à son niveau de simple citoyen.

Malgré l'importance des questions environnementales, **un intervenant, Président des Ateliers de l'environnement et de la démocratie**, estime que la forêt ne peut être considérée indéfiniment comme un sanctuaire, face aux enjeux de développement de l'économie et de la démographie. Par exemple, il considère que la piscine représente un équipement important et qui a largement bénéficié à la ville. Il rappelle que la construction de tels équipements suppose des mesures de compensation des nuisances environnementales. Ainsi, les arbres coupés à un endroit doivent être replantés à un autre.

Cependant, il estime que la forêt représente un atout de tout premier plan pour la ville mais aussi pour l'ensemble de l'ouest parisien. Il souligne qu'il existe une chaîne de massifs forestiers qui permettent de relier Paris à Saint-Germain-en-Laye, atout naturel de premier ordre, mais aussi un atout économique important. Saint-Germain-en-Laye participe ainsi à la vie économique de Paris, tout en offrant un cadre naturel comparable à la province.

Interrogé sur le patrimoine humain, en perpétuelle mouvance, cet intervenant considère Saint-Germain-en-Laye comme une ville vivante et cosmopolite, qui compte de nombreux écoliers, à défaut d'étudiants. Pour attirer la jeunesse, elle doit mettre en avant ce côté cosmopolite et en mouvance. Pour lui, la sanctuarisation, qu'il s'agisse de celle de la forêt ou du centre-ville ne représente pas une solution.

Un habitant remarque que Saint-Germain-en-Laye abrite une population de cadres, qui travaillent dans des entreprises nationales ou internationales, ce qui attire en retour vers la ville des populations issues du monde entier, venues travailler de manière provisoire en France. Il veut croire qu'à l'avenir, Saint-Germain-en-Laye saura continuer à attirer vers elle ces mêmes populations.

Pour lui, Saint-Germain-en-Laye est plus vivante que Versailles, grâce à son petit centre-ville qui lui confère une véritable âme. Outre la forêt, la ville offre un certain calme et des transports bien organisés à l'échelle régionale.

Christine ADAM, Présidente de l'Association Mieux vivre autour des rotondes de Saint-Germain-en-Laye, constate à son tour que la ville dispose d'un patrimoine riche (forêt et culture). La ville a une vraie âme et offre une qualité de vie importante ainsi qu'une certaine mixité. Se demandant comment préserver ces atouts à l'avenir, elle insiste sur l'importance de s'appuyer sur l'existant en termes architecturaux. Elle propose par exemple de mettre à nu le ru de la rue Saint-Léger et de protéger la forêt, tout en l'utilisant et en l'aménageant. Ainsi, le domaine naturel du quartier du Bel-Air doit être respecté. La rénovation de la dalle constitue, pour elle, un projet important à cet égard. Plutôt que de construire de nouveaux bâtiments, elle propose d'utiliser autant que possible l'existant, en améliorant cet existant.

Face à l'enjeu de la croissance démographique de la région parisienne, elle estime que Saint-Germain-en-Laye ne doit pas accueillir de nouveaux habitants si c'est pour qu'ils connaissent un certain mal-être. La ville a su jusqu'alors, grâce à une mobilisation forte des habitants, préserver son bien-vivre. En revanche, pour elle, l'intercommunalité peut représenter un atout, en s'étendant ainsi, sans détruire les espaces verts. Par ailleurs, l'architecture du XXI^{ème} siècle, plus intelligente, saura rationaliser les espaces.

Ancien habitant de Versailles, **Didier FILS, Architecte du patrimoine et Architecte conseil de la Ville de Saint-Germain-en-Laye**, confirme que le tissu urbain n'est pas le même à Versailles et à Saint-Germain-en-Laye, qui a conservé un esprit de village, dernière commune à l'ouest de Paris avant les champs. Il souligne qu'au XVIII^{ème} siècle, la ville s'est dotée d'un nouveau centre, avec la construction de l'église et d'immeubles aristocratiques. Elle a hérité de cette période un patrimoine architectural avec des façades étroites et courtes. A ce sujet, Didier FILS évoque le plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

Il estime cependant que si la ville mise trop sur son patrimoine, elle risque de devenir un lieu purement commercial, à l'image de ce qu'est devenu le château de Versailles, qui attirera d'ici 2020 pour les trois quarts des touristes chinois. Il invite chacun à engager une réflexion à long terme, bien au-delà de 2020 et incite à avoir un regard plus large sur l'histoire. Par exemple, la forêt a été beaucoup plus étendue par le passé (4 500 ha avant pour 3 500 aujourd'hui) et plusieurs centaines d'hectares mériteraient d'être reconquis car elle a été à balafree à plusieurs reprises au XIX^{ème} siècle. De même, la croissance de la démographie de la ville n'a pas été sans accident. Elle a beaucoup déchu au XVIII^{ème} siècle, après le départ de Louis XIV. C'est pourquoi il invite à reconquérir des espaces, car une ville qui ne croît plus a tendance à mourir.

Yves MAILLARD, Conseiller municipal, considère que Saint-Germain-en-Laye est la ville des châteaux. Le territoire de la commune en abrite sept, avec le château vieux qui a plus de 1 000 ans, le château neuf, que la Ville s'attache à restaurer, le château du Val, construit par MANSARD, le château de la Muette, construit par Jacques-Ange GABRIEL, le château d'Hennemont, représentatif de toute une époque, qui a inspiré le château du Duc de Bavière en Allemagne, le château Saint-Léger, unique de par sa verrière, les restes du château de Noailles, qui ont été malheureusement traversés par une avenue au XIX^{ème} siècle. Néanmoins, ce château a laissé deux fabuleux pavillons.

Aujourd'hui, pour Yves MAILLARD, la ville aurait tout intérêt à développer une vue patrimoniale globale sur ce patrimoine unique, qui représente un voyage à travers le temps, au cœur des évolutions architecturales françaises. Cependant, il souligne que deux de ces châteaux sont aujourd'hui menacés d'effondrement, à savoir le pavillon de la Muette et le château d'Hennemont.

Yves LION se dit en accord avec l'essentiel des réflexions qui ont été formulées jusqu'à présent. Dans le cadre des réflexions sur le grand Paris, l'hypothèse d'un accroissement des surfaces forestières a été très rapidement envisagée. Cependant, pour que le massif forestier pousse, il faut de l'eau en abondance. Or celle-ci n'est pas présente partout. C'est la raison pour laquelle, plutôt que sur un doublement de la surface, le projet du Grand Paris mise sur une croissance des surfaces forestières d'environ 30 %. Cette croissance est envisageable à partir de délaissés, de secteurs où la forêt a été anéantie par le passé, dans des zones aujourd'hui consacrées à l'agriculture. Ces petits ensembles viennent s'ajouter pour former une masse importante. Une cartographie a été ainsi établie.

Une autre équipe, qui s'appuyait sur les données fournies par le bureau de recherche de Météo France, s'est interrogée sur les répercussions de cet accroissement sur le climat. Or il existe jusqu'à présent peu d'outils capables de modéliser ces éléments. C'est ainsi qu'a été progressivement développé un outil pour cette étude. Pendant trois mois, les ordinateurs de Météo France ont travaillé à partir de la cartographie dessinée autour de la forêt future, sur des simulations, autour de l'îlot de chaleur en région parisienne. C'est cet îlot qui a fait qu'à Paris

pendant la canicule, il faisait en moyenne 8 degrés de plus en ville qu'en banlieue la nuit. Il est apparu qu'une augmentation de 30 % de la surface forestière de forêt réduirait la température moyenne en ville de deux degrés. Pour cela, il faudrait miser sur une gestion intelligente des ressources forestières et une exploitation économique créatrice d'emplois. Par conséquent, pour Yves LION, la forêt pourrait rendre des services énormes à la population francilienne dans le futur.

Les équipes ont également réfléchi à la question des revêtements de sol et des toits, qui présentent des capacités de rayonnement très différentes, en fonction notamment de leur couleur. Des évolutions pragmatiques et parcimonieuses en la matière permettraient à leur tour de réduire de près d'un degré l'îlot de chaleur. Au final, la forêt et la réfection des revêtements de sol et des toits permettrait de réduire la température moyenne de trois degrés, sans grandes évolutions technologiques. C'est ainsi, pour Yves LION, que les villes évoluent, progressivement et par petites touches, créant la ville sur la ville. Le futur tient compte de l'existant et ne fait pas table rase du passé.

Une fois évoqués les services que peut rendre la forêt à la Ville, Yves LION s'interroge sur les services que la Ville peut rendre à la forêt. Depuis le début de la révolution industrielle, les rapports ville/nature ont été perçus comme antagonistes. Il fallait par le passé se protéger de la nature ou de la ville. Les deux milieux se combattaient. La littérature marxiste y voyait une relation dialectique, à peine plus subtile. Cette vision a marqué les esprits, mais ne pourrait-on pas imaginer une complémentarité entre les deux milieux ? La nature et la ville ne pourraient-elles d'ailleurs former un milieu unique ?

Au XXI^{ème} siècle, il faudra agir plutôt que simplement réagir, trouver des complémentarités, là où l'on s'est contenté par le passé de se protéger. Si Saint-Germain-en-Laye joue un rôle d'une telle importance dans le projet du Grand Paris, c'est parce qu'elle a su déjà par le passé jouer la complémentarité. C'est bien cette complémentarité que l'on voit à l'œuvre entre, d'un côté, la forêt sauvage et, de l'autre, la nature maîtrisée que représente la terrasse Lenôtre. C'est ce modèle qu'il faut reproduire à l'échelle de la région. Pour Yves LION, la forêt de Bondy pourrait jouer demain pour Clichy-sous-Bois et Montfermeil le même rôle que la forêt de Saint-Germain-en-Laye joue aujourd'hui pour les communes avoisinantes. Il y voit une question de civilisation. Les villes qui vont continuer de croître dans le futur devront se densifier pour préserver dans le même temps les territoires plus naturels.

Un habitant d'une commune voisine, qui envisage de déménager à Saint-Germain-en-Laye, regrette l'absence du Maire, car sa question s'adressait directement à lui. Il a effectué quelques recherches sur internet dans l'optique de son futur déménagement et il a trouvé trace d'un projet concernant la création d'un centre de promotion culturelle islamique au Bel-Air. Au-delà du flou décrit sur le but et les modalités de réalisations de ce projet, il est fait état d'un bail emphytéotique à 30 ans et d'une cession du terrain à un prix très bas, voire même gratuite. Cet intervenant s'interroge sur la gestion d'une ville qui mènerait ce type de projet.

Il interroge par conséquent les élus sur la réalité de ce projet et, le cas échéant, sur les modalités de son financement.

Un ancien animateur du quartier du centre-ville se demande si les urbanistes ont vraiment réfléchi dans le cadre de la création d'une zone piétonnière dans le cœur de la ville au contournement de Saint-Germain-en-Laye par le nord du château jusqu'à l'A184, ce qui permettrait de délester le centre de certains flux. En effet, aujourd'hui, des flux de véhicules

passent par le centre, car s'il est possible de contourner la ville par le sud, il est impossible de le faire par le nord. Cet habitant de la rue Thiers constate en effet que de très nombreux semi-remorques traversent la ville, ce qui semble assez étrange. A l'avenir, ne serait-il pas possible d'envisager un contournement ?

Malgré le côté cosmopolite de la ville, cet habitant considère que la ville n'est pas très ouverte sur l'extérieur. Elle n'abrite en effet que peu d'hôtels et ne facilite pas le tourisme international. A cet égard, il plaide pour la création d'audio-guides en anglais. Si l'offre de restauration est suffisante, la ville ne saisit pas toutes les opportunités qui se présentent. Ainsi, elle a réduit cette année son offre lors des journées du patrimoine, par rapport aux années précédentes.

Un habitant de la rue Saint-Léger, qui se décrit comme un amoureux de la ville, s'étonne de la tournure que prend ce débat. Il semblerait que chacun des orateurs ait quelque chose à défendre. Plutôt que d'insister sur les complémentarités, chacun raisonne en termes d'opposition. S'il veut conserver la qualité de vie de la ville, il souhaite aussi que ses enfants puissent grandir dans la ville et s'y établissent. C'est pourquoi il souhaite que la ville ne soit pas figée, faute de quoi les jeunes générations partiront s'installer ailleurs. Concernant la forêt, qu'il déclare bien connaître, il estime qu'elle porte de multiples cicatrices, qu'il s'agit de réparer, de même qu'il faut régénérer la ville, plutôt que de la transformer en musée, voué à la mort.

Interrogé par **l'animateur** sur ce qu'il retient de ce cycle d'échanges et de débats, **Maurice SOLIGNAC** évoque tout d'abord l'avenir de la forêt. Il déclare à ce sujet partager la plupart des points de vue exprimés à ce sujet. Il faut protéger la forêt mais aussi la reconstruire, dans l'esprit de ce qu'Yves LION présentait. Il note que beaucoup, lors de l'exposition, ont craint que le projet ne « prenne » à la forêt, alors qu'au contraire, il « rend » des territoires à celle-ci. Ses craintes sont compréhensibles, mais ne sont pas vraiment justifiées.

Ensuite, Maurice SOLIGNAC se demande si la forêt appartient effectivement à la ville. Pour lui, même si elle en est propriétaire, elle ne lui appartient pas vraiment. Cette forêt mérite d'être préservée et de rester naturelle et sauvage. Le tourisme doit donc s'appliquer à préserver ce bien d'importance énorme pour les Saint-Germainois, mais aussi les habitants des communes voisines. A ce propos, Maurice SOLIGNAC insiste sur l'importance de l'intercommunalité qui ouvre des pistes nouvelles et permettra de résoudre de nombreux problèmes.

L'animateur excuse ensuite **Olivier JAMES**, Directeur de l'agence interdépartementale de l'Ouest de l'Office national des forêts, qui devait être présent ce soir, mais qui ne pourra l'être car retenu.

Maurice SOLIGNAC revient ensuite sur la question évoquée par l'un des participants à la cette conférence, au sujet de la construction éventuelle d'un centre de promotion culturelle islamique au Bel-Air. Se voulant rassurant sur les conditions entourant ce projet, il souligne qu'il n'a jamais été question de donner un terrain, **contrairement à ce qui a pu se faire par le passé pour la construction de la synagogue de Saint-Germain-en-Laye, sur un terrain assez mal placé**. Il insiste par ailleurs sur le fait que cette association culturelle et culturelle a contacté elle-même la Mairie, qui n'a pas développé de projet dans ce sens. Celle-ci souhaitait acheter un terrain et les discussions sont en cours, mais toute cession éventuelle se fera dans les conditions fixées par les domaines et non par l'acheteur.

L'intervenant estime que cette réponse n'est pas satisfaisante au regard de ce qui est écrit sur internet, où l'on fait mention d'une offre à 19 000 euros pour un terrain de 1 150 mètres carrés, soit un prix quarante fois inférieur aux conditions du marché. Il souhaite savoir si ces informations sont bien vraies et se demande pourquoi le sujet n'est pas débattu publiquement.

Maurice SOLIGNAC dément ces informations.

L'animateur propose que le débat puisse se poursuivre à l'issue de cette réunion, ce que refuse **l'intervenant**, qui réclame un débat public. Selon lui, l'association en question presse la Mairie de signer un contrat dans les deux mois. Il se demande si les habitants seront mis devant le fait accompli à l'issue de cette période, alors même que beaucoup de questions se posent.

A nouveau, **Maurice SOLIGNAC** assure que ces conditions ne sont pas les conditions discutées actuellement.

En conclusion de ce débat, **l'animateur** interroge **Maurice SOLIGNAC** sur son ressenti concernant ce cycle de conférences et cette exposition.

En réponse à cette question, **Maurice SOLIGNAC** explique que l'exposition, qui a connu un vif succès, prendra fin le vendredi 23 décembre. Cette affluence forte montre que la population a bien saisi toute l'importance de discuter ensemble de l'avenir, mais aussi dans le cadre plus large de l'intercommunalité. Elle démontre aussi que le public est très intéressé par les questions touchant au Grand Paris. Saint-Germain-en-Laye devra être l'un des grands moteurs de cette évolution. Dans ce contexte, **Maurice SOLIGNAC** se réjouit du fait que Saint-Germain-en-Laye fédère le mouvement et les réflexions.

Ce cycle de conférences a été divisé en plusieurs thèmes, dont certains étaient moins consensuels que d'autres. Entre autres choses, la problématique des transports a pu être abordée au cours d'une conférence dédiée, mais ce thème est même revenu au cours de cette dernière conférence, ainsi que le constate **Maurice SOLIGNAC**. Au-delà, il s'agissait de réfléchir de manière ouverte et large à la manière dont l'on vivra à Saint-Germain-en-Laye demain. Si le thème de l'accroissement démographique a été évoqué aujourd'hui, à d'autres occasions a été abordé la problématique du maintien de la population, thématique qui nécessite d'être abordée dès maintenant. Il faut pour cela que Saint-Germain-en-Laye sache se montrer attrayante pour la jeunesse, afin non seulement de l'attirer, mais surtout de la retenir.

Maurice SOLIGNAC estime qu'aujourd'hui, une majorité a bien compris que la ville ne devait pas rester figée dans les années à venir, même si Saint-Germain-en-Laye respecte son patrimoine. Sans se détourner de son passé, elle doit aussi se tourner vers l'avenir. Dans ce cadre, pour **Maurice SOLIGNAC**, les réflexions apportées jusqu'à présent et les contributions internet devraient s'avérer très utiles. Il explique qu'un temps sera réservé à l'analyse de ces contributions. Aucune date n'a encore été fixée, mais il est prévu de consacrer une soirée au bilan et aux analyses dans les semaines ou mois à venir. Il sera alors temps de dessiner quelques pistes consensuelles autour de thématiques bien données.

En conclusion de cette conférence, **l'animateur** propose à chacun de revoir chacune des quatre conférences et cette riche exposition sur le site internet.